



FEMMES CONFRONTEES A LA VIOLENCE : NORMES DE GENRE ET LEGITIME DEFENSE

Par Florence Ronveaux, responsable des actions de prévention au CVFE

Se défendre ne va pas nécessairement de soi quand on a appris depuis toujours à rester douce et calme en toute circonstance... Quel regard porte notre société sur les femmes qui se défendent contre les violences qui leur sont faites ? Quel regard portent-elles sur elles-mêmes, comme personnes susceptibles d'utiliser un jour de la violence réactive ?

« Celui qui doit combattre des monstres doit prendre garde de ne pas devenir monstre lui-même. Et si tu regardes dans un abîme, l'abîme aussi regarde en toi » (Frédéric Nietzsche).

La violence semble plus que jamais partout : attentats et menace terroriste, militaires en armes dans nos rues... Quand, par chance, elle nous épargne dans nos vies quotidiennes, elle entre chez nous par les écrans de nos téléviseurs, de nos tablettes et de nos smartphones.

Au Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE), la violence est forcément notre lot quotidien. Par les récits des femmes et des enfants victimes

de violences conjugales, des violences quotidiennes nous sont décrites jusque dans leurs détails les plus poignants. Autre vecteur de la violence : les menaces fréquentes, voire les agressions, de conjoints qui n'apprécient pas l'aide que nous apportons à leur compagne.

Outiller les femmes pour pouvoir réagir contre la violence, verbale et physique qui leur est faite, est indispensable. A travers toutes les activités qu'il propose, le CVFE invite les femmes à penser autrement les violences qui leur sont faites grâce à l'analyse de genre. Ce travail analytique s'accompagne d'une nécessaire (re)construction de l'estime de soi et de ses capacités affirmatives, ainsi que d'une clarification de certains concepts tels que celui de légitime défense.

Dans les médias, la femme est presque toujours la victime

Il est une activité qui est propice à l'analyse des stéréotypes et des rôles passifs assignés aux femmes, c'est le « ciné-club de genre »¹ qui est proposé aux femmes dans le cadre de nos activités d'éducation permanente. Débattre des rôles assignés aux femmes dans les films et de la place des femmes dans l'industrie cinématographique nourrit la réflexion critique des participantes.

De manière générale, le cinéma présente les femmes comme des personnes faibles. Dans les films, les personnages de femmes qui usent de violences sont minoritaires. Dans les séries policières, par exemple, les femmes sont le plus souvent les victimes, éternellement sacrifiées à ce nouveau minotaure qu'est le tueur en série.

A quelques rares exceptions près, les femmes en colère échouent ou sont punies par la mort ou le viol : de *Cléopâtre*² à *Millenium*³, en passant par *Thelma et Louise*⁴, *Gorilles dans la brume*⁵, ou *Inglourious Basterds*⁶... La liste est longue et c'est un vrai challenge que de trouver des contre-exemples.

Quelques figures plus positives de femmes fortes qui se protègent et protègent les autres sont apparues dans les films d'action : bien que mises en scène d'une manière par définition peu réaliste et dans des contextes exceptionnels, les héroïnes de *Kill Bill*⁷ de Quentin Tarantino, d'*Alien*⁸ de Ridley Scott ou encore de *Mad max, Fury road*⁹ sont des modèles de combattantes aguerries, qui sont

¹ Cf. Roger Herla, « Un ciné-club pour les femmes victimes de violences conjugales », CVFE, 2012 (www.cvfe.be/publications/analyses).

² *Cléopâtre*, de Joseph Mankiewicz, USA, 1963, avec Liz Taylor.

³ *Millenium*, de Niels Arden Oplev, Danemark-Suède, 2009 avec Noomi Rapace.

⁴ *Thelma et Louise*, Ridley Scott, USA, 1991, avec Geena Davis et Susan Sarandon.

⁵ *Gorilles dans la brume. L'histoire de Diane Fossey*, de Michael Apted, USA, 1988, avec Sigourney Weaver.

⁶ *Inglourious Basterds*, de Quentin Tarentino, 2009, USA-Allemagne, avec Mélanie Laurent et Diane Kruger.

⁷ *Kill Bill*, de Quentin Tarentino, 2003 (vol.1) et 2004 (vol.2), USA, avec Uma Thurman dans le rôle de « La mariée ».

⁸ *Alien*, de Ridley Scott, 1979, USA avec Sigourney Weaver dans le rôle du Lieutenant Ripley.

⁹ *Mad Max. Fury road*, de George Miller, 2015, Australie-USA, avec Charlize Theron dans le rôle de Imperator Furiosa.

capables de faire des démonstrations de force, de donner et recevoir des coups violents et de prendre le dessus sur leurs ennemis...

Est-ce que l'augmentation du nombre de femmes réalisatrices change quelque chose à la différence des sexes représentée au cinéma ?

« Selon une récente étude du CNC¹⁰, le nombre de films français réalisés par des femmes a bondi de 41,9 % entre 2008 et 2012. De quoi espérer en toute logique que les héroïnes se multiplient à leur tour. Rien de cela, pourtant : 'Il nous reste de la marge, estime Brigitte Rollet, chercheuse en études culturelles. Certes, il y a en France beaucoup plus de réalisatrices qu'ailleurs, mais elles font, pour l'essentiel, un cinéma fauché, confidentiel. Ecrasé par des gros films populaires qui offrent souvent la part belle aux hommes. Intouchables ou Bienvenue chez les Ch'tis auraient-ils eu le même succès si les deux personnages principaux avaient été des femmes ?' Pire encore, les archétypes ont la peau dure : La 'femme de', la vénéneuse, la bonne copine, la nymphette, la belle-mère, autant de rôles sans originalité encore et toujours proposés aux comédiennes »¹¹.

D'autre part, dans les faits divers rapportés par la presse, les femmes violentes apparaissent peu souvent et sont présentées comme des êtres contre nature, des monstres, des hystériques, infanticides, terroristes... Dans tous les cas, on peut affirmer que la société refoule la violence dont les femmes sont capables. Elles en sont désappropriées. La violence des femmes est tabou, passée sous silence, effacée du discours médiatique, scientifique, moral, juridique ... ou alors elle est signifiée « hors cadre », elle est hypertrophiée « pour en stigmatiser la démesure. Dans les deux cas, il s'agit de produire et de reproduire de la différence des sexes »¹².

De la difficulté de réagir quand le système est oppressif

« La vérité est du côté des opprimés » (Malcolm X)

L'apprentissage de l'autodéfense féministe est une activité où se réfléchit le rapport des femmes à la violence. La mise en place d'ateliers d'auto-défense au sein du Collectif, au-delà de l'acquisition de compétences techniques, a aussi pour objectif de donner aux participantes l'occasion d'effectuer un travail collectif de déconstruction de l'image de la femme impuissante, douce et gentille, largement véhiculée dans nos sociétés.

Dans la vie quotidienne réelle, les femmes ne sont ni encouragées ni préparées à se défendre. Et quand elles décident de le faire, elles doivent affronter un regard et un discours parfois très dur à leur égard. Une femme qui se défend ? C'est inutile, c'est trop masculin, c'est exagéré, c'est méchant, c'est vulgaire...

¹⁰ Le « Centre national du cinéma et de l'image animée » (CNC) en France, est un établissement public placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture. Il assure la mise en œuvre de la politique de l'État dans les domaines du cinéma et des autres arts et industries de l'image animée, notamment ceux de l'audiovisuel.

¹¹ <http://www.telerama.fr/cinema/au-cinema-les-femmes-cassent-la-baraque,112367.php>

¹² Cardi (Coline), Pruvost (Geneviève) (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, Editions La Découverte, 2012, p.13.

Ce discours pèse lourd sur les femmes quand elles doivent prendre la décision de réagir de manière proportionnée et adaptée lorsqu'une agression a lieu. Une participante aux ateliers d'auto-défense a un jour témoigné de sa réaction à une agression qu'elle avait subie. La jeune femme a repoussé, au propre comme au figuré, l'agression à caractère sexuel d'un papa du club sportif de son fils. Ce monsieur avait tenté de l'enlacer et de l'embrasser de force alors qu'elle était isolée avec lui dans un sentier, à la tombée de la nuit. La police a refusé de prendre en compte sa plainte, requalifiant d'autorité les faits en comportement de « drague ». On lui a ainsi clairement fait comprendre qu'elle prenait cette agression trop au sérieux et que sa demande de poursuite était inadéquate. Peut-on dès lors envisager qu'en cas de recours à la force, comme le contexte lui en donnait pourtant le droit, c'est elle qui aurait risqué des ennuis ?

Les femmes font donc face à ce que l'on appelle une « double contrainte ». Cette notion « désigne l'ensemble de deux injonctions qui s'opposent mutuellement et qui empêchent l'individu de sortir de cette situation. En termes de logique, elle exprime l'impossibilité que peut engendrer une situation où le paradoxe est imposé et maintenu. Ce schéma peut être identifié dans des domaines comme l'éthologie, l'anthropologie, la situation de travail ou la communication internationale. La double contrainte exprime donc le fait d'être acculé à une situation impossible, où sortir de cette situation est également impossible. »¹³ Il est donc essentiel pour les participantes aux ateliers d'autodéfense de prendre conscience des injonctions paradoxales qui leur sont faites à propos de la façon dont elles auront à gérer une relation ou un événement violents.

Double contrainte

L'éducation des filles est encore aujourd'hui porteuse d'un discours paradoxal. L'opinion populaire renforce ce conditionnement. Les femmes s'entendent dire qu'elles ne doivent pas sortir seules, qu'elles doivent être prudentes, qu'elles risquent l'agression. Elles reçoivent le message qu'elles sont incapables de se défendre elles-mêmes. Celles qui se mettent en marche vers l'apprentissage de pratiques d'auto-défense font face à des remarques qui dévalorisent leurs capacités et les techniques acquises, sous-entendant que celles-ci sont inutiles et que les femmes sont physiquement trop faibles pour les mettre en pratique. Ce discours amène certaines femmes à ne plus oser ni sortir ni apprendre à se défendre.

Mais dans le même temps, la violence des hommes contre les femmes est quotidienne et banalisée. Elle n'est pas perçue comme un continuum. Un discours tout aussi répandu est celui qui responsabilise les femmes par rapport aux agressions qu'elles subissent. Elles sont rendues responsables d'être au mauvais endroit, à la mauvaise heure, de ne pas porter les vêtements qu'il faut, de répondre ou de ne pas répondre adéquatement, etc. Lorsqu'une femme use de son droit de légitime défense pour se défaire d'un agresseur, il arrive qu'elle soit elle-même accusée et jugée coupable.

¹³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Double_contrainte

Bref, qu'elle subisse l'agression ou qu'elle y réagisse par une contre-attaque, rien ne sera porté à son crédit. A cause des injonctions paradoxales du discours dominant, une femme aura des difficultés à construire une réflexion claire, portant sur les conditions de la légitime défense en cas d'agression à caractère sexiste. Cette question est donc un thème essentiel à approfondir dans nos ateliers d'auto-défense.

« Le double lien se présente au niveau des relations humaines comme un ensemble de deux ordres, explicites ou implicites, intimés à quelqu'un qui ne peut en satisfaire un sans violer l'autre ; comme les obligations conjointes de faire et ne pas faire une même chose. Gregory Bateson l'exprime ainsi : 'Vous êtes damné si vous le faites, et vous êtes damné si vous ne le faites pas'. Une retranscription proposée est : si tu ne fais pas A, tu ne (survivras pas, ne seras pas en sécurité, n'auras pas de plaisir, etc.) Mais si tu fais A, tu ne (survivras pas, ne seras pas en sécurité, n'auras pas de plaisir, etc.)¹⁴ ».

Les réactions généralement désapprobatrices et dissuasives que suscite le recours à l'auto-défense et à la légitime défense, quand elles se conjuguent au féminin, ne font qu'accroître le sentiment d'impuissance chez les femmes.

Les conditions de la légitime défense

Autodéfense et légitime défense sont des concepts différents, à ne pas confondre. La légitime défense est une notion définie par le droit. L'asbl Garance rappelle sur son site ce qui est entendu exactement par légitime défense¹⁵.

« Le droit reconnaît la légitime défense, disant clairement que nous avons le droit de faire mal à quelqu'un, de le blesser, voire de le tuer, si c'est nécessaire pour la défense de soi-même ou d'autrui. Mais pour qu'une défense soit légitime, il y a cinq conditions :

- *L'agression doit constituer un **danger physique grave** pour vous ou une autre personne (...)* ;
- *L'agression doit être **illégitime** (...)* ;
- *L'agression doit être **actuelle ou imminente** (...) Par contre, il ne faut pas attendre d'avoir encaissé le premier coup pour pouvoir se défendre légitimement - il suffit d'avoir des raisons de croire que là, dans l'instant, l'agression va commencer ;*
- *La défense physique doit être le **dernier recours** possible ;*
- *La défense physique doit être **proportionnelle**. (...) La règle veut que vous utilisiez le moins de force possible, que vous fassiez le moins de dégâts possible pour arrêter l'agression. Il faut donc se limiter au strict minimum nécessaire »¹⁶.*

Mais en cas de violences conjugales, la relation entre l'agresseur et la victime est intime et peut durer depuis des années. Certains verdicts rendus récemment témoignent de l'évolution des mentalités quand il s'agit pour une femme de réagir aux violences conjugales. Ainsi, dans le cas du procès d'Alexandra Lange, acquittée en 2012 du meurtre de son mari, qu'elle a tué de coups de couteau

¹⁴ *Ibidem.*

¹⁵ L'asbl Garance promouvoit et diffuse le Seito Boei, ensemble de techniques à la base des ateliers d'autodéfense du CVFE (<http://www.garance.be/>).

¹⁶ Cf. <http://www.garance.be/cms/?Autodefense-evitons-les-confusions>

alors qu'il tentait de l'étrangler, la cour d'Assises de Douai a, selon le chroniqueur judiciaire Michel Huyette, transmis un message d'un type nouveau :

« D'abord que la justice dispose des instruments juridiques pour que l'humanité se conjugue avec le droit, pour conduire vers une décision légalement et humainement indiscutable. Ensuite que les femmes battues doivent être assurées de l'écoute et de la compréhension de leurs concitoyens. Cela ne résoudra pas tout et demain il y aura encore des violences. Mais certaines de ces femmes se sentiront plus fortes et, espérons-le, trouveront dans cette solidarité réaffirmée le courage de dire non. Avant qu'il ne soit trop tard »¹⁷.

Plus récemment, en 2015, Jacqueline Sauvage a été condamnée en France à dix ans de prison pour le meurtre de son mari qui lui avait fait subir des violences pendant plus de 40 ans. La légitime défense n'a pas été retenue dans son cas parce que la situation ne remplissait pas les conditions de simultanéité propres à une situation de légitime défense. Pour qu'il y ait légitime défense, il faut que la riposte soit immédiate et proportionnelle. Grâce à un mouvement de solidarité et à des pétitions, Jacqueline Sauvage a obtenu par la suite une grâce présidentielle partielle.

Ce cas a poussé les mouvements de femmes à mettre en avant la notion de « légitime défense différée ». Pour le CVFE, comme pour son public majoritairement composé de femmes victimes de la violence entre partenaires, les débats autour de ce concept de « légitime défense différée » sont importants, car susceptibles de changer la vision de la Justice sur la violence conjugale.

Auto-défense féministe et déconstruction des stéréotypes de genre

« Ne me libère pas, je m'en charge »¹⁸.

Dans le cadre de nos missions d'éducation permanente, nous proposons depuis plus de sept ans des stages d'autodéfense à un large public de femmes, en ce compris nos travailleuses.

La mise en œuvre de cette activité ne se fait pas sans susciter au quotidien bien des questions à différents niveaux : comment sortir de l'ambivalence entre un idéal de société non-violente et la question d'un usage légitime de la violence ? Comment dès lors travailler sous le regard parfois perplexe de collègues devant le paradoxe d'une démarche pédagogique qui inclut dans ses contenus la riposte physique, au cœur d'une association qui lutte contre les violences depuis plus de 35 ans ? Comment nos représentations de la violence, et de nous-mêmes, influent-elles sur la capacité à nous protéger en tant que femmes ? Comment, finalement, être en accord avec soi-même pour mieux agir ?

¹⁷ *Paroles de juge : le blog de Michel Huyette* (<http://www.huyette.net/article-les-violences-sur-les-femmes-et-la-legitime-defense-102257934.html>).

¹⁸ Slogan féministe des années 70.

L'autodéfense féministe repose sur le principe que les femmes sont fortes et qu'elles ont le droit d'utiliser la violence, quand le contexte le justifie, pour réagir et se protéger. Cette croyance se situe à contre-courant du rôle attendu des femmes, la norme étant généralement de l'ordre de la passivité, de l'évitement et de la dépendance à un protecteur.

Cette norme est intériorisée par une majorité de participantes et demande dès lors à être déconstruite de manière concrète tout au long de la formation, pour permettre aux femmes de comprendre ce qui se joue lors d'une agression et d'agir de manière à la fois déterminée et proportionnée, en s'appuyant sur le mental et l'utilisation des émotions à bon escient. Car la peur comme la colère sont des déclencheurs d'agressivité¹⁹.

C'est pourquoi, en autodéfense, l'analyse de genre, qui questionne les attentes stéréotypées envers les femmes, traverse tous les contenus d'un module. Nous travaillons donc :

- Les différentes dynamiques d'agression, dont l'agression de pouvoir (qui repose sur les préjugés, notamment sexistes de l'agresseur) ;
- L'exploration de l'aspect genré des émotions : la peur, la tristesse, la sidération (sorte de paralysie momentanée des fonctions cérébrales et motrices, qui résulte de la surprise et d'un excès d'adrénaline) qui sont socialement admises voire encouragées, au contraire de la colère ;
- Le non-verbal, lui aussi socialement construit ;
- L'utilisation de la voix d'autorité - plus grave, assimilée au masculin, et donc plus impressionnante.

Les techniques de protection de soi et de riposte sont, dans ce contexte, toujours diffusées dans le cadre légal de la légitime défense. Un maximum d'outils comme des stratégies de prévention, la gestion des émotions, la compréhension des dynamiques d'agression, la pose de limites verbale basée sur la communication non-violente sont ainsi proposés pour éviter d'avoir à utiliser la force physique. Par contre, quand la défense physique devient inévitable, la riposte est alors sans concession, ce qui peut surprendre les observateurs et les participantes elles-mêmes.

Si sa vocation est pragmatique, l'autodéfense féministe est pourtant constamment traversée par des questions éthiques. Elle est souvent proposée par des instructrices qui sont des pacifistes convaincues (anti-autoritaires, anti-militaristes, et, dans nombre de cas, même végétariennes ou vegan²⁰). Tout cela reflétant la conviction que chaque fois que la violence peut être évitée, nous faisons un pas de plus vers notre humanité.

¹⁹ Filliozat (Isabelle), directrice de l'école des intelligences relationnelles, « Faut-il écouter ses peurs », in *Non-Violence Actualité*, France, juillet-août 2015 (<http://www.nonviolence-actualite.org>).

²⁰ « Le véganisme est un *mode de vie* consistant à ne consommer aucun produit ou service issu des *animaux* ou de leur exploitation. L'adoption de ce mode de vie découle généralement d'une *idéologie* qui propose une redéfinition normative de ce que devraient être les relations des humains aux animaux. Cette idéologie peut prendre la forme de l'*antispécisme*, un mouvement selon lequel la même considération morale devrait être accordée aux différentes espèces animales. Plus généralement, le véganisme peut s'inscrire dans une action pour la défense des *droits des animaux*. » (Wikipedia).

L'autodéfense prend également en compte nos représentations et la façon dont celles-ci influencent notre capacité à nous défendre. Elle privilégie des méthodes simples, rapides et efficaces reposant sur la répétition de mêmes gestes et principes de base. Cette simplicité au niveau des techniques permet de mettre l'accent sur ce qui conditionne l'efficacité d'une défense en cas d'agression : le mental.

Entre la violence et la lâcheté, la légitime défense ?

Le mental, nous le travaillons pour permettre aux femmes de dépasser cette double contrainte et appréhender ainsi avec plus de force leurs capacités à se défendre. C'est pourquoi les formations à l'auto-défense laissent une place pour aborder le sujet du droit à la légitime défense et de la possibilité d'user ou non de la violence.

Dans nos activités d'éducation permanente, nous aimons les citations. Courtes, percutantes, controversées, elles permettent de rendre la culture et la philosophie accessibles à toutes/tous, mais aussi de déconstruire certaines pensées, qui sont parfois le reflet d'une époque.

C'est pourquoi nous pratiquons, au CVFE, un exercice baptisé les « *Biscuits chinois* » : parmi une série de citations glanées sur internet, chaque participante en tire une au hasard et peut exprimer ce que cela lui évoque, dire son accord ou son désaccord, nuancer, trouver des exemples. Le groupe rebondit ensuite et cela donne des discussions très riches, calmes et animées à la fois. Bien entendu, il est toujours délicat d'interpréter les phrases des philosophes et de les faire parler après leur mort. C'est pourtant l'exercice auquel s'est prêté un groupe témoin de participantes.

Une série de phrases ont été proposées à la réflexion d'une dizaine de femmes pour faire émerger une parole sur leur vision de la décision de se défendre physiquement, qui demande une attitude mentale particulière. La pratique de l'auto-défense implique la responsabilité (appelons-la « conscience ») de ses actes et le fait de n'être arrêtée ni par la peur de l'échec, ni par celle de la réussite de ce qu'on entreprend pour se protéger... En effet, l'idée des conséquences de leur réaction physique à une agression empêche souvent les femmes d'avoir recours à la force quand c'est nécessaire. Bien plus que d'échouer dans leur défense, elles craignent les impacts et séquelles physiques éventuelles (sur un proche dans la majorité des cas), une vengeance possible de la part de l'auteur, les risques de suites judiciaires, etc.

La première phrase sur laquelle le groupe a travaillé est cette surprenante citation de Gandhi, faite en 1920 : « *Je crois vraiment que là où il n'y a que le choix entre la lâcheté et la violence, je conseillerais la violence !* ». Cette réflexion semble nous dire que, s'il n'y a pas de visée politique et stratégique réfléchie (comme c'était le cas dans les manifestations de non-violence du Mahatma), subir l'injustice que représente l'atteinte à la dignité ou à l'intégrité, c'est subir pour subir : cela ne renforce que le dominant, sans rien lui apprendre,

sans le perturber, ni le convaincre de cesser. C'est une position inutile, qui n'a alors rien de courageux, car elle n'a pas de sens. Cette citation fait appel à la notion de courage. Une attitude peu valorisée chez les femmes, sauf celle de mère-courage basée sur le sacrifice de soi.

Une des participantes remarque qu'« *il y a une grande différence entre le niveau collectif - où négociation et non-violence doivent être la règle - et le niveau individuel, où en l'absence de fuite ou de négociation possible, il est légitime de blesser* ».

Cette phrase fait écho à une autre, de Pierre Corneille²¹ « *La violence est juste là où la douceur est vaine* » sur laquelle toutes les participantes sont en accord. Elles aiment aussi beaucoup celle de Simone de Beauvoir²², qui écrivait « *Le jour où il sera possible à la femme d'aimer dans sa force et non dans sa faiblesse, non pour se fuir mais pour se trouver, alors l'amour deviendra pour elle source de vie et non pas mortel danger* ».

Le jeu des biscuits chinois continue. Une autre participante réagit à la phrase d'Amélia Earhart, aviatrice du début du XX^e siècle : « *Le courage est le prix que la vie exige pour accorder la paix* ». Elle illustre la citation avec l'exemple de Rosa Parks, dont on vient de commémorer le 60^e anniversaire de l'acte de résistance : « *C'était un acte de courage, impressionnant à l'époque pour une femme noire, de refuser de céder sa place, en pleine ségrégation. Il y avait un prix à payer, l'emprisonnement. Mais cela a fait bouger les choses d'une manière que personne ne pouvait prévoir*²³ ».

Trois des citations ont par contre le don d'exaspérer les participantes : « *La violence de la femme est dans ses charmes* » de Jean-Jacques Rousseau²⁴ ; « *De toutes les passions violentes, celle qui sied le moins bien aux femmes, c'est l'amour* », de La Rochefoucault²⁵ et « *Les femmes sont extrêmes : elles sont meilleures ou pire que les hommes* », de La Bruyère²⁶.

Une des stagiaires fait remarquer que ces citations sont typiques d'une autre époque, bien plus machiste encore que la nôtre. « *Pire ou meilleures, nous ne sommes jamais considérées comme des égales : plus ceci, moins cela...* ». « *Le charme et l'amour ont leurs limites... la séduction encourage à manipuler pour arriver à ses fins* ».

²¹ Célèbre auteur de théâtre français du XVII^e s. (1606-1684).

²² Philosophe féministe française (1908-1986), auteure du célèbre livre *Le Deuxième Sexe* (1948).

²³ <http://www.journaldesfemmes.com/societe/insolite/1443701-rosa-parks-60-ans-portrait/>

²⁴ Philosophe français du XVIII^e s. (1712-1778).

²⁵ Moraliste français du XVII^e s. (1613-1680).

²⁶ Moraliste français du XVII^e s. (1645-1696).

Conclusion

Tant que les violences faites aux femmes - qui découlent de la domination masculine - tueront des femmes et des enfants tous les jours dans le monde, les moyens de la prévention et de la sensibilisation devront, plus que jamais, se porter sur les auteurs. Mais, en attendant, il faut continuer à outiller les femmes. Les outiller à choisir ce qui est bon pour elles-mêmes, à poser leurs limites, à riposter quand elles n'ont plus d'autres choix. Cela suppose également de travailler à changer le regard de la société devant des réactions de violences légitimes, légères ou extrêmes.

L'exercice du « biscuit-chinois », pratiqué après les quinze heures du stage de base d'autodéfense féministe, permet en cela de constater que les femmes qui passent par une trajectoire d'éducation permanente ont un regard de plus en plus aiguisé sur la problématique de la violence faite aux femmes, non pas en tant que problème interindividuel, mais bien plutôt comme une problématique de genre concernant la société dans son ensemble. Ces femmes se sont manifestement approprié les enjeux de légitimité, tant morale que légale, d'une riposte et commencent à prendre de la distance avec certaines injonctions stéréotypées que la société leur adresse traditionnellement.

Femmes confrontées à la violence : normes de genre et légitime défense

Collectif contre les violences conjugales et l'exclusion (CVFE asbl) : rue Maghin, 11- 4000 Liège.

Publications (analyses et études) : www.cvfe.be

Contact : René Begon - renebegon@cvfe.be - 04 250 96 87.

Avec le soutien du Service de l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie.